

Vous avez été nombreuses et nombreux à nous solliciter au sujet de la médaille.

Voici quelques explications de la Direction :

* La médaille comporte trois échelons

|  |  |
| --- | --- |
| * Argent | * Pour 20 ans de service |
| * Vermeil | * Pour 30 ans |
| * Or | * Pour 35 ans |

Ces échelons sont attribués successivement. On ne peut pas demander un échelon sans avoir eu l’échelon inférieur. Un délai d’un an doit être respecté avant l’attribution de l’échelon immédiatement supérieur.

Les périodes de temps partiel ne comptent pas comme des périodes de travail à temps plein. Elles sont prises en compte proportionnellement au temps de travail.

Les périodes de congés maladie et de disponibilité pour convenances personnellement ne sont pas prises en compte dans le calcul de la durée de service. Il en est de même pour la période de détachement dans le corps ou le cadre d’emplois d’origine. La médaille n’est pas facturée à l’agent.

Il n’y a pas non plus de prime ni de rémunération liée à cette démarche.

**CGT Lyon Sud**

*Pour la CGT, c’est bien plus qu’une médaille que méritent les agents. Ce petit présent ne nous fera pas avaler les jours de carence pour maladie, l’allongement de carrière, le manque de personnel et de moyen, le stress, les burn-out, la fatigue, l’attaque de notre Sécurité sociale, le forfait hospitalier, la perte de salaire, la décote, les fermetures de lit…*

Médaille pour les forçats de l’Hôpital